

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 06 octobre 2020 A 19h30

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Michel SANJUAN, Pascal ROUX, Elodie NODON, Jean-Pierre SAPET, Carole BURAI, Raphaël ROUMEAS, Isabelle GILLES, Philippe MALOSSANE, Patrick MENETRIEUX, Florence MALOSSANE, Régine DRAGON, Aurélie BICHON LARROQUE, Patrice PARTULA, Didier CORRIGNAN, Laure PEUILLOT.

Absents :

Madame Perrine URBAIN ayant donné pouvoir à Patrice PARTULA
Madame Anne-Lise NELY ayant donné pouvoir à Elodie NODON
Madame Pauline OLLAT

Secrétaire de séance : Sylvie PEYSSON

- **Présentation par le cabinet ACTIPUBLIC de l'audit financier de la collectivité**

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 10 JUILLET 2020 ET 10 AOUT 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé avec 17 voix « pour » et 5 voix « contre »
Le procès-verbal de la séance du 10 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DES SEANCES DU 10 JUILLET ET DU 10 AOUT 2020

Les membres présents lors des conseils municipaux du 10 juillet 2020 et du 10 août signent les registres des délibérations

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

Décision n° 2020-07

Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police pour le canton de BOURG DE PEAGE pour financer l'acquisition d'un radar pédagogique mobile, et des panneaux signalétiques. Le coût de ces équipements s'élève à 3.489,52 HT

- Subvention sollicitée au Conseil départemental :	2.337,00 € (66,97%)
- Autofinancement commune :	1.152,52 € (33,03%)

Décision n° 2020-08

Demande de subvention la plus élevée possible auprès de l'Union Départementale de l'Architecte et du Patrimoine de la Drôme pour les travaux de mise en sécurité de l'escalier monumental. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 5.122,00€ HT.

- Droit de préemption :
 - ⇒ Impasse de l'Auberge – YC 1122
 - ⇒ 4, Impasse des Amandiers – YB 667
 - ⇒ 4, Impasse les Saules – ZM 300, 369, 370, 371 et 372
 - ⇒ 9, boulevard Quiet – M 182 et 49
 - ⇒ 3, Impasse les Saules – ZM 299
 - ⇒ 55, chemin des Ecoliers – YB 558 et 559
 - ⇒ 10, avenue de la Gare – YC 769

- ⇒ 4, Impasse les Saules – ZM 300, 370 et 372
- ⇒ 6, rue de la Liberté – M 145
- ⇒ Chemin de l'Ancienne Ecole – YC 91

DELIBERATIONS

D2020-06-01 : PACTE FISCAL ET FINANCIER DE VALENCE ROMANS AGGLO – REAJUSTEMENT 2020

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 17 voix « pour » et 5 « abstentions » décide d'approuver les modifications du projet de pacte financier et fiscal et **d'approuver** à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçues par la Communauté d'agglomération selon les principes suivants : 100% des sommes perçues sur les installations de panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2000 habitants, 30% pour toutes les autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

D2020-06-02 : REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PRET N°5746117 AVEC LA CAISSE D'EPARGNE

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 17 voix « pour » et 5 voix « contre » décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, le financement suivant :

Le montant des indemnités de remboursement anticipé sur le contrat refinancé s'élève à 11 227,14 euros et est intégrée dans le taux de refinancement à 100%. Cette opération de gestion de la dette sera réalisée en date d'effet du 25/10/2020.

⇒ **Caractéristiques du nouveau contrat :**

Montant : 495 000 euros

Durée : 14 ans et 6 mois (dernière échéance le 25/04/2035 au lieu de 25/04/2025)

Date de départ de l'amortissement : 25/10/2020

Date de première échéance : 25/01/2021

Amortissement : amortissement constant

Base de calcul : 30/360,

Périodicité : trimestrielle,

Frais de dossier : 0,10% du montant

Taux fixe : Taux fixe de 0,93%

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle.

D2020-06-03 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – RELIQUAT 2019 - A L'ASSOCIATION LA BOULE JOYEUSE

Hors la présence de Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Jean Pierre SAPET, Pascal ROUX membres du bureau de l'association LA BOULE JOYEUSE, qui ne participent pas à la présente délibération, ni à son vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 18 voix « pour » décide d'attribuer le reliquat de subvention 2019 (2 250,34 €) à l'association la Boule Joyeuse

D2020-06-04 : AVENANT N°2 AU LOT N°12 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 12 du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale portant sur la reprise des évacuations à l'étage suite aux modifications des plans avec percements des placos et reprise en sous face pour un montant de 480,00 € HT.

D2020-06-05: AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE Délibération retirée

D2020-06-06 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET Monsieur Frédéric BARJAVEL

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 17 voix « pour » et 5 voix « contre » décide d'adopter les termes du projet de protocole transactionnel entre la commune d'Alixan et Monsieur Frédéric BARJAVEL, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel entre la commune d'Alixan et Monsieur Frédéric BARJAVEL, **de charger** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

D2020-06-07 : CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN AIR

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la création d'un marché communal de plein air sur la commune d'Alixan, **de décider que** les droits de place obéissent à un mode de

calcul unique au mètre linéaire de vente, **de charger** le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

D2020-06-08 : ELECTRIFICATION – RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE SOUBREDIOUX ET CORRESPONDANCE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le projet de raccordement au réseau BT à partir du poste Soubredieux et Correspondance

Dépense prévisionnelle HT 335 600,44 €

Dont frais de gestion : 15 980,97€

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 335 600,44 €

Participation communale sur le HT : NEANT

D2020-06-09 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR LES TRAVAUX PARCELLE ZM 98 LIEUT-DIT LES TOUCHES – RE NFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE LE BATTOIR

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter les termes de la convention, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec Enedis pour les travaux quartier « les Touches», **de donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

D2020-06-10 : MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 17 voix « pour » et 5 « abstentions » décide de porter, à compter du 07/10/2020 de 25h à 28 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet en raison des nécessités de service et d'un accroissement d'activité.

D2020-06-11 : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – I – 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 17 voix « pour » et 5 « abstentions » décide de valider la création d'un emploi non permanent afin de palier à un accroissement de temporaire d'activité au sein des services techniques Cet emploi sera créé à compter du 07 octobre 2020 pour une durée d'un an dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires, **de charger** Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires pour le bon déroulement du dossier.

D2020-06-12 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 17 voix « pour » 1 voix « contre » et 4 « abstentions » décide de valider la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet annualisé pour assurer les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle d'Alixan à compter du 1^{er} décembre 2020 suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée d'un an d'un agent exerçant les fonctions d'ATSEM au sein de l'école maternelle d'Alixan,

D2020-06-13 : CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL 2020 - 2022

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service assistance retraite, prestation à l'acte choisi suivant les besoins.

D2020-06-14 : PRESENTATION DU RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public, de l'eau potable, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence (SIEPV).

D2020-06-15: APPROBATION DE LA CONVENTION 2020 ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LA COMMUNE POUR L'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU LOCAL POINT JEUNES

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter les termes de la convention et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec VALENCE ROMANS AGGLO relative à la mise à disposition à VALENCE ROMANS AGGLO de ses locaux dénommés « Le Point Jeune » sis Place de la Mairie, pour l'exercice de sa compétence en matière de jeunesse pour les communes de moins de 5000 habitants.

D2020-06-16 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre acte du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- **Agenda :**

⇒ Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020 : Chemin de Peintres

Fin de la séance à 22h00

A Alixan le 08 octobre 2020

Le Maire,
Jean-Claude DUCLAUX

